« On vient taper sur une culture. Il aurait été un Français de souche, on n’aurait pas eu ces réquisitions » : le tribunal de Chalon-sur-Saône (71) le condamne à 12 mois avec sursis après qu’une femme enceinte a dénoncé des violences et un mariage forcé

11/09/2026 à 14h50



Lundi 7 septembre, le tribunal de Chalon-sur-Saône jugeait un homme pour violences sur sa conjointe. Celle-ci, enceinte, s’était réfugiée dans une agence bancaire, en grand état de stress. Il a été condamné à une peine de douze mois avec sursis probatoire pendant deux ans.

[…]

La présidente du tribunal l’interroge sur l’absence d’un

téléphone pour la victime. « Je lui ai dit que j'allais lui donner le mien et que j'allais m'en acheter un autre. » Puis la juge aborde son manque de liens sociaux et la réponse du prévenu l'agace fortement : « Elle voit peu de monde mais je lui donnais l'autorisation de sortir. » « Mais vous n'avez pas à lui donner d'autorisation, elle fait ce qu'elle veut ! Chez vous et dans la famille, c'est une notion qui interroge et il y a beaucoup de principes qui ne sont pas acquis ! »

[…]

La procureure est sévère : « Il n'a pas compris son comportement de contrôle sur madame ! » Elle requiert une peine de 12 mois, dont 4 mois de sursis probatoire. L'avocat du prévenu se fâche : « Je suis effaré ! On vient taper sur une culture ! Il aurait été un Français de souche, on n'aurait pas eu ces réquisitions de la procureure ! » La juge le rappelle à l'ordre : « Vous avez presque franchi la limite de l'atteinte à la dignité due à sa fonction ! »

Le prévenu a été condamné à 12 mois avec sursis probatoire pendant 2 ans, à l'interdiction de contact avec la victime et à lui verser 1 euro symbolique.

Le JSL